

La stratégie nationale bas carbone et la RE2020 vont imposer **de nouvelles normes favorisant une construction moins carbonée**. Les matériaux bois et biosourcés représentent une partie de la solution. Le Pacte bois et biosourcés accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés pour se préparer sereinement à répondre à ces obligations, sans attendre le dernier moment. Reposant sur des engagements chiffrés et concrets à moyen terme, **le Pacte bois et biosourcés donne de l'élan aux ambitions des signataires**, apporte les solutions nécessaires pour transformer ces engagements en réalité.

Les signataires du Pacte bois et biosourcés s'engagent à :

- 1** Augmenter le pourcentage de surface de plancher en bois et biosourcés pour atteindre l'un des trois niveaux d'ambition : bronze, argent ou or, sur une ou plusieurs typologies de bâtiments.
- 2** Se fixer un seuil minimum de 36kg/m² de bois et biosourcés dans la construction neuve et de 10kg/m² dans la rénovation, sur la moyenne des opérations engagées.
- 3** Utiliser au minimum deux familles de biosourcés dans les opérations, en structure, isolation ou aménagement, sans seuil minimum pour les matériaux de la 2e famille.
- 4** Atteindre l'objectif de 30% de matériaux biosourcés français sur l'ensemble de la SdP construite, lissé sur une période de 4 ans.
- 5** Mettre en place un ensemble de moyens en interne permettant de garantir l'atteinte des engagements pris.

Engagement optionnel des signataires

- 6** Les signataires peuvent prendre des engagements novateurs en faveur des circuits de proximité, de l'innovation et des matériaux géosourcés.

Engagement des pilotes

- 7** Les pilotes du PACTE s'engagent à accompagner les signataires à atteindre leurs engagements : au travers d'ateliers, d'interventions sur des thématiques particulières demandées par l'ensemble des signataires, des visites, un pôle de ressource, l'identification d'un réseau de compétences, l'organisation de rencontres d'affaires BtoB avec des entreprises bois du territoire.

La contribution des signataires au Pacte bois et biosourcés normand est de 2 000€.
Elle permet l'accès aux ateliers, visites et accompagnement de 1er niveau.

Les partenaires du Pacte

D'autres acteurs des filières des biosourcés s'engagent en tant que partenaires du PACTE, aux côtés des signataires maîtres d'ouvrage et aménageurs, à favoriser les conditions de réussite de leurs projets : certificateurs, constructeurs, artisans, architectes, Bureaux d'Études Techniques (BET), économistes de la construction, organisations professionnelles des filières des biosourcés, etc.

